

M. Churchill, appuyé par M. White (*Middlesex-Est*), propose en amendement: Que la motion soit modifiée en biffant tous les mots après le mot "Que" et en les remplaçant par ce qui suit:

"pour la séance d'aujourd'hui la Chambre siègera, après dîner, de huit heures à dix heures et demie du soir."

Et comme le débat se poursuit;

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante qu'il a reçue:

HÔTEL DU GOUVERNEMENT
OTTAWA

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Le 20 décembre 1951.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous informer que le très honorable Thibaudeau Rinfret, juge en chef du Canada, en qualité de député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat, vendredi, le 21 décembre, à midi trente minutes, pour donner la sanction royale à certains bills.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre humble serviteur.

Le secrétaire adjoint du Gouverneur général,
J. F. DELAUTE.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des communes,
Ottawa.

A dix heures du soir, M. l'Orateur prononce l'ajournement, sans consulter la Chambre, en vertu de l'ordre spécial adopté le vendredi 2 novembre 1951, jusqu'à demain, à onze heures du matin, conformément à l'ordre spécial adopté le lundi 10 décembre 1951.